

DEMANDE D'EXHUMATION

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(s) :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
.....	
☎ :	💻 :
@.....	

ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire exhumer le(s) corps de :

Nom	Prénom	Date de naissance	Date de décès	Lien de parenté	N° de concession	N° emplacement

en qualité de (lien avec le(s) défunt(s)) :

.....

en vue de procéder à : un transfert de corps
 Une réduction de corps
 Une réunion de corps
 Une crémation

Devenir des cendres : urne déposée ..
 cendres dispersées ..
 autres : ..

Le(s) corps sera/seront immédiatement : réinhumés dans le cimetière communal de Montargis,
 Au même emplacement :
 A l'emplacement :
 transporté(s) dans la commune de : ..

Je vous informe que j'ai mandaté (nom et adresse de l'opérateur funéraire en charge des travaux) :

.....

qui sera chargé des travaux d'exhumation.

Je serais présent lors de l'exécution des travaux d'exhumation (téléphone : ..)

Je serais représenté(e) par (nom de l'opérateur funéraire) ..

Date et heure des opérations d'exhumation :

Le :

A :

Je m'engage à garantir la Ville de Montargis (Loiret) contre toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de ces travaux d'exhumation.

Je m'engage à me conformer strictement au Règlement du Cimetière de la Ville de Montargis, sous peine de poursuites, conformément à la réglementation en vigueur.

Je prends note que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Pièce d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile du demande (moins de 3 mois)
- Tout justificatif permettant de prouver un lien de filiation avec le défunt (livret de famille, acte de naissance, etc.)
- Attestation sur l'honneur d'être le plus proche parent

Si la demande est faite par les Pompes Funèbres :

- Pouvoir de la famille

En cas de réinhumation dans une commune extérieure :

- Déclaration préalable au transport du cercueil (*R2213-21 CGCT*), qui précise la date et l'heure présumée de l'opération, le nom et l'adresse de l'opérateur dûment habilité qui y procède, ainsi que le lieu de départ et le lieu d'arrivée du cercueil
- Une autorisation sur papier libre, délivrée par le Maire de la commune où le corps sera réinhumé, indiquant que rien ne s'oppose à la réinhumation dans le cimetière de sa commune

Dans le cas d'une réinhumation à l'étranger, l'autorisation de réinhumation doit être délivrée par le consulat du pays concerné.

Si le concessionnaire de la concession n'est pas le plus proche parent du défunt à exhumer et est toujours vivant :

- L'accord de du/des concessionnaire(s) de la concession à ouvrir en vue de l'exhumation.

En cas de crémation :

- Une déclaration de destination des cendres

L'entrepreneur,
(Cachet et signature)

Le titulaire de la Concession
ou son ayant-droit,
(signature)